

GRÉSIGNE

Les "victimes"  
du cerf  
témoignent



DU 3 AU 9 JUILLET 2008

03.07.2008

# LE JOURNAL D'ICI

Albi Carmaux Gaillac

N°236 - SEMAINE DU JEUDI 3 AU MERCREDI 9 JUILLET 2008 - 1,20€

Tarn & Lauragais

7

**GRÉSIGNE** A quelques heures des conclusions de la justice dans «l'affaire du cerf», les victimes livrent leurs dernières impressions.

## La deuxième vie du Cerf

«**A**u secours, Au secours ! ». Les cris sont stridents. L'appel à l'aide est réitéré. C'est la voix de Pierre Rossard qui se fait entendre sur la vidéo, projetée au presbytère de Sainte-Cécile du Cayrou, vendredi 27 juin. Les images datent du 3 novembre 2007 lorsqu'un cerf a été abattu au rez-de-chaussée de la maison familiale, aux abords de la forêt de Grésine. L'animal, poursuivi par un équipage de chasse à courre, avait alors trouvé refuge chez les Rossard. Pour la deuxième année consécutive, la famille s'était retrouvée avec le cadavre d'une bête de 200 kilos sous son toit. Terrifiée et abasourdie, elle avait filmé les faits. Images-chocs d'une caméra au poing. Pierre et Patricia Rossard ont choisi l'arme médiatique pour leur combat contre ce qui appellent des abus de la chasse à courre au cerf. A coup de réunions publiques, de projections vidéo et d'informations, ils sensibilisent l'opinion sur leur quoti-



Novembre 2007, le cerf gît sur le sol de la cuisine des Rossard.

dien, six mois de l'année en période de chasse. « Nous demandons à ce que la chasse à courre au cerf soit encadrée pour éviter ce type d'accident ou pire encore », la mère de famille est traumatisée. Le cou-

ple et les voisins se sentent privés de justice. « Depuis des années, nous subissons cette chasse. Nous et l'ensemble des riverains. Destruction de clôture, vignes dévastées... Systématiquement, nous avons porté

plainte... Des dossiers classés sans suite pour absence d'infraction », poursuit Patricia Rossard.

### « Relief inapproprié »

Aujourd'hui, la situation est différente. Portée devant le tribunal de police de Gaillac, l'affaire de 2007 a été mise en délibéré à ce vendredi 4 juillet. Le CERF - Collectif d'entraide des riverains de la forêt, créé au lendemain de l'affaire des Rossard - même, quant à lui, sa campagne d'information pour un seul et même message : l'arrêt des dérives. Dérives qui, d'après le collectif, ont une origine : « La Grésigne est une forêt vallonnée, d'une superficie de 3500 hectares. Rien à voir avec Chambord. Tous les chasseurs affirment que le territoire n'est pas approprié ». La Grésigne est surtout un espace privilégié où, hélas, les tensions sont palpables.

INGRID ESTEPHAN